Nations Unies S/2020/890



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 septembre 2020
Français
Original : anglais

Situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 2514 (2020) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2021 et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution de ce mandat, le présent rapport porte sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité du 1er juin au 31 août 2020, sur la situation humanitaire et sur les droits de l'homme ainsi que sur les progrès faits par la Mission dans l'exécution de son mandat.

II. Évolution de la situation politique et économique

2. Le 17 juin, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, et le Premier Vice-Président, Riek Machar, sont parvenus à une décision sur les ratios de partage des responsabilités en ce qui concerne les postes de gouverneurs et d'autres postes au niveau des États, ce qui a mis fin à une impasse de trois mois sur la répartition des États. L'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental, les Lacs, Bahr el-Ghazal septentrional, Ouarrap et l'Unité ont été attribués au Gouvernement provisoire d'union nationale en place, le Haut-Nil, Bahr el-Ghazal occidental et l'Équatoria-Occidental ont été attribués au Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) et Jongleï a été attribué à l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud. La coalition Autres partis politiques ne s'est vu attribuer aucun État, conformément à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud qui lui garantit 8 % des postes.

3. Le 29 juin, le Président a désigné les gouverneurs de 8 des 10 États ainsi que les trois administrateurs en chef des zones administratives d'Abyei, de Ruweng et de Pibor. Le 17 juillet, le gouverneur de Jongleï a été désigné : une décision que le Mouvement démocratique national (membre de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud) a contestée, faisant valoir qu'elle empêchait entre autres sa participation au Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, puisque son candidat n'avait pas été retenu. Le poste de gouverneur du Haut-Nil reste vacant, le Président refusant de désigner le général de corps d'armée, Johnson Olony, en raison d'un désaccord sur cette nomination.

20-11243 (F) 100920 100920





4. Bien que l'Accord revitalisé prévoie un quota de 35 % de femmes dans toutes les institutions de gouvernance, une seule femme proposée par le M/APLS dans l'opposition a été désignée gouverneure. Le 2 juillet, des dirigeantes femmes ont publié un communiqué, adressé au Président, dans lequel elles ont demandé à tous les partis d'adhérer au quota de 35 %.

5. Le 10 août, le comité de haut niveau sur la formation des gouvernements des États et des collectivités locales a indiqué que les partis s'étaient mis d'accord sur les gouverneurs des 10 États, qui comptaient parmi eux une femme, et leurs adjoints, les 10 présidents des assemblées d'État et les 79 postes de commissaires des comtés. Ils se sont également entendus sur les 35 conseils de comté, 17 ministres, 51 membres d'assemblées d'État, 5 conseillers d'État, 6 présidents de commission et leurs 6 adjoints et 8 comités spécialisés dans chaque État. La responsabilité de désigner les maires, leurs adjoints et les secrétaires généraux a été conférée aux gouverneurs.

6. La pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) a restreint la vie politique. Le Premier Vice-Président et le Vice-Président, James Wani Igga, ainsi que d'autres membres du cabinet qui avaient été diagnostiqués positifs à la COVID-19, ont repris leurs fonctions. Cela ne s'est cependant pas traduit par un retour à la normale dans les activités des pouvoirs publics car les restrictions liées à la pandémie ont empêché une coopération durable entre les partis, les autres parties concernées et les médiateurs. Malgré l'adoption de modes de contacts en ligne, ces initiatives ont été entravées par des obstacles d'ordre technique et institutionnel.

Application de l'Accord revitalisé

7. Le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité n'a accompli aucun progrès dans le cadre de la réforme globale du secteur de la sécurité, pour ce qui est de la stratégie, de la taille, de la composition et du budget de l'armée nationale, des services de sécurité et des autres forces organisées, comme envisagé dans l'Accord revitalisé.

8. Des progrès limités ont été faits concernant l'application des dispositions transitoires de sécurité, les plans de formation, d'octroi de diplômes et de déploiement des forces unifiées nécessaires n'ayant toujours pas été exécutés. Les centres de formation et les zones de cantonnement continuent d'être désertés par les forces, faute de nourriture, d'eau, de médicaments et de services essentiels. La plupart des forces gouvernementales n'ont pas encore intégré le processus d'unification et sont restées dans les casernes, sur l'ensemble du territoire, tandis que les partis de l'opposition envoyaient une partie importante de leurs forces dans ces centres et sites.

9. Les 13 et 14 juillet, le Conseil de défense conjoint a organisé un atelier sur la restructuration des organes de sécurité, de l'armée, de la police, des prisons, du Service de sécurité nationale, des services de protection de la nature et des sapeurs-pompiers. Le 11 août, le Conseil a présenté au Comité du Gouvernement de transition les structures de commandement harmonisées des forces unifiées nécessaires.

10. Les activités du Comité national chargé des amendements constitutionnels ont continué d'être reportées, du fait des restrictions liées à la COVID-19. De même, les délais rencontrés sur le plan de la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire ont empêché l'examen et l'adoption des lois nécessaires.

Évolution du processus de paix

11. Le 19 août, le Groupe de la gouvernance présidé par le Premier Vice-Président a examiné toutes les tâches en suspens ainsi que l'effet de la pandémie sur l'application de l'Accord revitalisé et a décidé de proroger ces tâches de six mois.

12. Les retards dans la désignation des gouverneurs des États ont suscité, au niveau infranational, un vide du pouvoir qui a concouru à accroître les tensions et suscité de violents affrontements intercommunautaires, menaçant les acquis décrits dans l'Accord sur la cessation des hostilités entre le Gouvernement de la République du Soudan du Sud et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition. Le 4 juin, le Vice-Ministre de l'intérieur, Mabior Garang de Mabior, a présenté sa démission, citant entre autres la dégradation de l'état de la sécurité dans tout le pays, qu'il a attribuée à la non-application par les parties de l'accord de paix.

13. Le 23 juin, le Président a désigné un comité de haut niveau pour enquêter sur les conditions de sécurité à Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor. Sous la direction du Vice-Président, il a été chargé d'obtenir la collaboration des notables locaux et des autres parties prenantes, pour juguler les violences intercommunautaires. Il devrait organiser une conférence de paix pour parvenir à un accord entre les populations concernées.

14. Le 9 juillet, dans une allocution prononcée à l'occasion de la Journée de l'indépendance, le Président s'est dit préoccupé par la recrudescence des violences intercommunautaires et intracommunautaires, ajoutant que les autorités engageraient un dialogue avec les communautés touchées et se lanceraient dans le désarmement intégral de la population civile, tout en veillant à la participation et à la représentation des groupes marginalisés au Gouvernement.

15. Le 14 juillet, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a tenu en ligne sa trente-sixième assemblée extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement. Les dirigeants de la région ont demandé au Président de dissoudre l'Assemblée législative nationale provisoire d'ici au 26 juillet et de la reconstituer dans les sept jours suivant sa dissolution. Ils ont également prié instamment le Gouvernement de prendre des mesures correctives pour défaire les modifications introduites dans le projet de loi portant réforme constitutionnelle et d'assurer les moyens d'arrêter définitivement les dispositions transitoires de sécurité restées en suspens. Les tâches de la période de transition n'ayant toujours pas été achevées au 13 août, les dirigeants de la région ont demandé au Président de l'IGAD d'intervenir directement auprès des parties pour aider à régler les questions en suspens.

16. Le 16 août, le général de division, Charles Gituai, a remplacé le général de corps d'armée (à la retraite) Augustino Njoroge en tant que Président par intérim de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée. La Commission n'avait pas eu de président permanent depuis le départ de son ancien président, Festus Mogae, en septembre 2018.

17. Le 31 août, une cérémonie de signature présidée par le Président s'est tenue à Djouba en vue de l'accord de paix initial entre le Gouvernement soudanais de transition et le Front révolutionnaire soudanais.

Situation économique

18. L'économie sud-soudanaise continue d'être en situation de détresse financière, en raison du cours bas du pétrole sur le marché mondial et des mesures prises pour lutter contre la COVID-19, qui ont entraîné une diminution des recettes non pétrolières. La maladie a également eu des répercussions sur les petits commerces, tandis que le conflit intercommunautaire et intracommunautaire et les inondations dans certaines zones ont porté atteinte aux moyens de subsistance. De plus, le Gouvernement dispose d'une marge de manœuvre réduite pour financer le processus de paix tout en remédiant aux effets socioéconomiques et sanitaires de la COVID-19.

III. Sécurité

19. Les conditions de sécurité ont continué de se dégrader au niveau infranational, tandis que des conflits complexes éclataient entre des groupes ethniques, en même temps que des alliances de plus en plus acerbes et des campagnes de sécurité ciblées. Des conflits localisés à composantes multiples ont ravagé bon nombre de zones de Jongleï, des Lacs, de l'Unité, de Ouarrap et de Bahr el-Ghazal occidental, auxquels ont participé des civils ou des combattants en tenue, soutenus à divers degrés par des parties prenantes nationales.

20. Si la désignation des gouverneurs des États devrait quelque peu apaiser ces tensions, les fractures politiques et ethniques continuent d'alimenter les conflits infranationaux. Les campagnes de désarmement mises en place dans les Lacs et Ouarrap pour enrayer les violences localisées ont suscité de nouvelles préoccupations sur le plan de la sécurité, tandis qu'une insécurité croissante gagnait Tonj-Est en particulier. De même, du fait de l'absence de progrès sur le front de la médiation avec les parties non signataires de l'Accord revitalisé, le conflit avec le Front de salut national s'est poursuivi, dans un lieu géographique différent, les protagonistes continuant de recourir aux mêmes tactiques, avec des degrés constants d'intensité.

21. Le début de la saison des pluies n'a rien fait pour juguler les violences localisées. Les flambées fréquentes sont symptomatiques de la précarité des conditions de sécurité et de l'incapacité du centre de négocier des relations avec la périphérie par des moyens non violents.

Région du Haut-Nil

22. La situation dans la région de Jongleï est demeurée préoccupante, avec la prédominance de quatre faits nouveaux, reliés entre eux. Premièrement, un groupe de Dinka Bor et de Gawaar Nuer, parti de Bor, la première semaine de juin, a rapidement envahi Manyabol et Gumuruk. Le groupe est resté actif, en particulier dans les zones au sud de Pibor en juillet et en août. Deuxièmement, d'autres groupes Lou Nuer se sont mobilisés et ont participé aux affrontements à la fin de juillet, ce qui a entraîné de nouveaux déplacements et soulevé la crainte d'une attaque contre Pibor. Ces groupes se sont cependant repliés sur Akobo et d'autres secteurs de la partie nord de Jongleï, au début d'août. Troisièmement, la poursuite des attaques des Murle dans la région de Jongleï contre des zones dinka et nuer a fait perdurer l'insécurité. Enfin, autour du 22 juillet, plus d'un millier de jeunes Dinka Bor armés sont arrivés à bord de barges en Équatoria-Central et en Équatoria-Oriental où ils ont menacé des populations Murle qui avaient été déplacées dans la partie sud de la Zone administrative du Grand Pibor. Leur arrivée et les menaces qu'ils ont faites étaient bien coordonnées et auraient bénéficié du soutien de forces en tenue appartenant à tous les camps. À la mi-août, la plupart des groupes s'étaient retirés de la Zone administrative du Grand Pibor et réintégraient leurs zones d'origine. Des détails supplémentaires se feront jour sur l'ampleur et l'effet du conflit dans la Zone administrative du Grand Pibor qui a duré près de deux mois, tandis que les conditions de sécurité se stabiliseront et qu'un accès deviendra possible.

23. Dans l'Unité, les cycles de razzias de bétail et de représailles se sont poursuivis le long de clivages de plus en plus marqués, sur les plans politique et de la sécurité. Si les raids des milices de Mayom, alignées sur le Gouvernement, ont diminué à la suite de l'intervention du gouverneur nouvellement désigné, Joseph Nguen Monytuil, les actes de représailles ont continué, en particulier à la frontière du Ouarrap. De même, des affrontements de faible intensité se sont poursuivis dans les parties centrale et méridionale de l'Unité, tandis que les tensions montaient entre les forces en tenue du M/APLS dans l'opposition et des groupes disparates de jeunes armés.

Plusieurs attaques ont occasionné des pertes en vies humaines, alors que les forces du M/APLS dans l'opposition affrontaient des groupes organisés de jeunes à Leer, Mayendit et Panyijar. Lors d'une série d'incidents, les forces en tenue du M/APLS dans l'opposition de Guit auraient attaqué quatre villages de la zone administrative de Ruweng, ce qui aurait entraîné une contre-attaque des milices Pariang contre une position du M/APLS dans l'opposition.

24. À Maban (Haut-Nil), les tensions au sein du Mouvement de libération du Soudan-Nord (MPLS-N) liées à la défection du commandant Adam Magazi ont gagné les camps de réfugiés. Les forces armées ont considérablement intensifié leurs activités, ce qui a débouché sur des affrontements avec les milices de Maban et l'occupation d'une école par les forces du MPLS-N-faction Malik Agar. Au début d'août, ces forces ont battu en retraite au Soudan, mais on craint qu'elles soient encore actives dans les camps de réfugiés.

25. La désignation du général de corps d'armée Johnson Olony au poste de gouverneur du Haut-Nil a provoqué un regain de tensions entre les Shilluk et les Padang Dinka. La tentative de donner à des villages shilluk des noms dinka a déclenché une série de disputes localisées. Les zones de pêche ont également suscité de violents accrochages, qui ont entraîné le recours à des armes lourdes et des mouvements de forces. Les tensions ont également augmenté à la suite du meurtre du procureur public de Malakal, qui est shilluk et le frère du chef du Mouvement démocratique national Lam Akol.

Région de l'Équatoria

26. En juin, les tensions autour des parties méridionales de l'Équatoria-Central ont diminué. Vers la fin de juillet et en août, cependant, de nouveaux heurts entre le Front de salut national et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple autour des mines d'or de Lobonok ont été constatés, des débordements étant signalés jusqu'à Djouba et l'Équatoria-Oriental. Les activités et contre-activités du Front de salut national se sont déplacées largement vers la région de Moundri et l'Équatoria-Occidental à la suite de la campagne, à la fin de mai, des Forces sud-soudanaises de défense du peuple qui visait à déloger le groupe de zones situées autour de Yei-Lainya-Wonduruba (Équatoria-Central). À la fin de juillet, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont redoublé d'efforts pour déloger le Front de salut national des bases se trouvant près de Kedibo, tandis que ce dernier lançait une série d'attaques sur les routes, perturbant le principal lien vers Djouba, et menaçait la base du M/APLS dans l'opposition dans le secteur.

27. La scission au M/APLS dans l'opposition et les divisions ethniques ont continué d'engendrer des tensions et des accrochages en Équatoria-Occidental. Le général de division James Nando, qui avait fait défection au début de 2020, a participé au recrutement et à la formation de jeunes Azande, en particulier dans le secteur de Tamboura. Le 18 juillet, un chef Balanda de haut rang du M/APLS dans l'opposition, le général de brigade Santo Ali, a été tué par une milice azande aux abords de Tamboura. Les tensions sont tombées après l'intervention du Gouvernement, tandis que Nando était rappelé à Djouba. L'animosité interethnique qui couve néanmoins et les rivalités personnelles entre Nando et le gouverneur nouvellement désigné du M/APLS dans l'opposition, le général de corps d'armée Alfred Futiyo, pourraient entraîner un regain d'insécurité.

Région de Bahr el-Ghazal

28. Le recrutement et le déploiement de forces de désarmement dans les Lacs et à Ouarrap étaient les faits dominants sur le plan de la sécurité dans la région. Une légère hausse des violences intercommunautaires a été observée avant le processus de

désarmement, en raison des craintes entourant un désarmement sélectif et partial. Les liens entre des responsables de haut rang de la sécurité et leur région d'origine, au cœur de la terre des Dinka, ont exacerbé le sentiment selon lequel la dynamique communautaire était manipulée à des fins de politique nationale. Ces préoccupations se sont fait jour à la mi-juin, lorsque les forces de sécurité gouvernementales, associées à des jeunes armés, ont tué un *gelweng* (jeunes Dinka organisés pour protéger le bétail) de renom, entrepreneur et chef du Mouvement du 7 octobre ; Kerbino Wol. De même, les 8 et 9 août, des heurts entre les forces de désarmement et des jeunes armés à Romich (Tonj-Est) ont fait plus de 140 morts.

29. Des tensions autour du déploiement des forces de désarmement ont été consignées à Bahr el-Ghazal occidental à la suite d'une tentative infructueuse du M/APLS dans l'opposition de tendre une embuscade au convoi du chef des forces de désarmement, le général de corps d'armée Rin Tueny. Un commandant du M/APLS dans l'opposition, le général de brigade, Bol Wek, et 11 soldats ont été détenus par la suite par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. En représailles, le M/APLS dans l'opposition a enlevé neuf civils. Le 19 août, le Gouvernement a dû intervenir, avec l'appui du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et la MINUSS, pour procéder à un échange d'otages et forcer l'impasse.

Conflits intercommunautaires

30. Les violences intercommunautaires se sont aggravées dans tout le pays, en particulier dans la région de Jongleï, dans les Lacs, l'Unité, le Ouarrap et Bahr el-Ghazal occidental. La dynamique du conflit à Jongleï entre les attaques conjointes des Lou Nuer et des Dinka contre les populations murle dans la Zone administrative du Grand Pibor et les représailles des Murle par la suite contre des secteurs lou nuer ont fait bon nombre de morts et des milliers de déplacés. À Tonj (Ouarrap), des accrochages armés entre deux fractions dinka ont entraîné le déploiement des Forces sud-soudanaises de défense du peuple afin d'empêcher de nouvelles violences.

IV. Situation humanitaire

31. Les violences intercommunautaires persistantes, la pandémie et les inondations saisonnières ont continué de déterminer les besoins humanitaires au Soudan du Sud. À Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor, plus de 150 000 personnes ont été déplacées à la suite de heurts entre des groupes de jeunes armés, tandis que 7 000 personnes déplacées bénéficiaient d'une protection physique dans le secteur adjacent à la base de la MINUSS à Pibor. Le conflit armé en Équatoria-Central, en Équatoria-Occidental et dans le Ouarrap a également entraîné le déplacement de milliers de civils.

32. Dans un rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire publié en février 2020, il a été estimé que la faim avait touché près de 6,5 millions de personnes au Soudan du Sud de mai à juillet 2020. On estime que quelque 1,75 million de personnes dans 33 comtés sont en phase d'insécurité alimentaire d'urgence (phase 4 du Cadre), dont plus d'un quart sont à Jongleï, touchés également par les violences intercommunautaires. De plus, 4,7 millions de personnes dans 37 comtés s'exposent à un risque d'insécurité alimentaire de crise (phase 3). La présence de criquets pèlerins dans plusieurs comtés de l'Équatoria-Oriental est venue se greffer aux menaces existantes.

33. Plus de 1,6 million de personnes sont encore déplacées à l'intérieur du pays tandis que 2,2 millions d'autres ont cherché refuge dans cinq pays voisins. Le nombre de personnes déplacées a légèrement baissé, à la suite du retour de personnes

déplacées dans leur foyer et de la fermeture de certains sites pour déplacés. D'après le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, plus de 11 000 réfugiés sont rentrés spontanément au mois de juin, ce qui porte le nombre de retours, en 2020, à plus de 65 000.

34. L'insécurité généralisée a entravé l'évaluation humanitaire, l'intervention à mener et, dans certains cas, a conduit à une réduction de l'empreinte ou à la suspension des opérations. Les restrictions de voyage liées à COVID-19 et notamment la fermeture des frontières, les politiques de quarantaine et les restrictions de visa, ont continué d'influer sur la mobilité des travailleurs humanitaires et la réponse globale. Lorsque la saison des pluies a commencé, les inondations dans l'Unité et le Jongleï ont touché plus de 500 000 personnes et ont considérablement entravé les activités des humanitaires, du fait de l'impraticabilité des routes. Il faut ajouter à cela le pillage de fournitures pendant les violences infranationales. Dix pillages en tout ont été enregistrés, contre un seul à la même période en 2019. En Équatoria-Oriental, des travailleurs humanitaires ont été soumis à de fréquents vols et à des violences sur les axes principaux. Au début d'août, un convoi international d'une organisation non gouvernementale, composé de deux véhicules, est tombé dans une embuscade tendue par un groupe armé indéterminé sur la route Yei-Lasu (Équatoria-Central).

35. Le nombre de problèmes d'accès humanitaires signalés a augmenté. En tout, 87 problèmes d'accès ont été consignés en juin et en juillet 2020, contre 86 durant la même période en 2019. En juin, les violences infranationales à Jongleï ont contraint 66 agents humanitaires à se réinstaller ailleurs. Le 28 juin, une ambulance clairement identifiée dans les Lacs qui transportait un blessé à l'hôpital a essuyé des tirs. Son conducteur a été tué. Il s'agissait d'un agent recruté sur le plan national par une organisation non gouvernementale internationale. Le 13 juillet, deux agents humanitaires qui dispensaient des soins de santé et des services de nutrition aux habitants de la localité de Pajut (Jongleï) ont été tués lors d'une attaque de la part d'un groupe indéterminé, ce qui porte à 122 le nombre de travailleurs humanitaires tués au Soudan du Sud depuis le début du conflit en 2013.

36. Au titre du Plan d'aide humanitaire pour 2020, à la fin du mois de juin, quelque 5,1 millions de personnes avaient reçu une aide vitale et des services de protection, soit 69 % des 7,4 millions de personnes à secourir, notamment dans le cadre de la réponse à la COVID-19. Au 21 août, d'après le Service de surveillance financière, un montant de 617 millions de dollars avait été obtenu par rapport au 1,9 milliard de dollars demandé dans le cadre du plan. L'appel a été revu en juin pour refléter les besoins nouveaux. L'inscription dans le plan d'un montant supplémentaire de 390 millions de dollars au titre de la COVID-19 a fait passer l'appel humanitaire global de 1,5 milliard à 1,9 milliard de dollars.

37. Au 30 août, 2 527 personnes avaient été diagnostiquées comme étant positives à la COVID-19, dont 1 293 se sont rétablies et 47 sont décédées, d'après le Ministère sud-soudanais de la santé. L'ONU et ses partenaires ont continué d'appuyer l'action de prévention de la COVID-19 et de préparation face à la maladie, en particulier dans les domaines de la surveillance, de la gestion des cas, de la prévention et du contrôle de l'infection, de la communication des risques et de la mobilisation de la population, ainsi que des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, à l'échelle nationale, des États et des collectivités. Au début d'août, 2,24 millions de personnes avaient obtenu un accès amélioré à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, 4,1 millions avaient reçu une aide pour s'alimenter et subsister ou des montants en liquide, 1,1 million avaient bénéficié de consultations médicales, plus de 800 000 avaient reçu des services de protection (protection de l'enfance et soutien en cas de violence fondée sur le genre) et plus de 600 000 avaient obtenu un hébergement d'urgence et des articles non alimentaires.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Protection des civils

38. La MINUSS a continué de protéger les civils tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des sites de protection. Ils étaient principalement exposés à des meurtres, à des enlèvements, à de la violence sexuelle et au pillage de biens civils, entre autres violations, qui ont été commises principalement durant les affrontements intercommunautaires entre des groupes armés de jeunes à Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor. La MINUSS a réagi à plusieurs niveaux à l'aide d'une méthode intégrée, face à ces menaces, tandis que son équipe de direction continuait d'user de ses bons offices, entretenant des contacts soutenus avec de hauts responsables à Djouba.

39. À l'échelon infranational, la MINUSS a soutenu le Conseil des Églises du Soudan du Sud, la société civile, les dirigeantes femmes et les autorités locales, afin d'encourager le dialogue avec les chefs des peuples Dinka, Lou Nuer, Gawaar Nuer et Murle et d'atténuer les violences intercommunautaires. Le dialogue a entraîné une baisse des tensions entre les divers dirigeants, augmenté les échanges d'informations sur la mobilisation des jeunes et favorisé l'élaboration de stratégies en vue de dissuader les jeunes de commettre de nouvelles violences.

40. En parallèle, la MINUSS a établi plusieurs bases opérationnelles temporaires, mené des patrouilles destinées à établir la confiance dans les principaux secteurs touchés par la violence tels que Manyabol, Likuangole et Gumuruk et, avec l'aide de la police des Nations Unies, a renforcé sa présence à Pibor afin d'assurer la protection physique de 7 000 civils déplacés qui s'étaient rendus dans le secteur adjacent à la base de la MINUSS. En fournissant des moyens aériens à une organisation non gouvernementale internationale, la MINUSS a dispensé un soutien vital en vue de l'évacuation de 17 civils grièvement blessés de Pieri vers un hôpital de Bentiu.

41. À Ouarrap, la MINUSS a appuyé la mise en place de l'accord revitalisé de Marial-Bai qui énonce les normes régissant la migration du bétail de Ouarrap à Bahr el-Ghazal occidental. Elle a organisé des campagnes de sensibilisation dans huit zones limitrophes de la frontière entre les deux États et obtenu des parties la promesse qu'elles s'abstiennent de tout acte de nature à compromettre l'accord. Elle a établi parallèlement une base opérationnelle temporaire à Tonj, mettant en place un dispositif robuste et dynamique afin d'instaurer la confiance, de dissuader les violences intercommunautaires et de protéger les civils. Dans la région de l'Équatoria, elle a effectué des patrouilles intégrées de courte et de longue distance dans les zones qui avaient connu des affrontements entre le Front de salut national et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

42. Dans le cadre de la protection des civils et de l'appui à l'instauration du processus de paix au niveau local, la MINUSS a organisé six ateliers, des dialogues communautaires et des campagnes de paix. Elle a mené des activités de renforcement des capacités à l'intention des autorités traditionnelles, des femmes et des jeunes et a diffusé les textes des accords de paix locaux et nationaux, auxquelles ont participé 692 personnes en tout. La participation a été limitée par les restrictions liées à la COVID-19.

43. Le cadre opérationnel ayant changé, la MINUSS a mené des évaluations des risques de sécurité dans les sites de protection des civils de Bor et de Wau. Aucune menace externe n'ayant été répertoriée, concernant les déplacés vivant dans ces sites, la Mission a continué de mettre en place les modalités relatives au changement de

désignation des camps et au transfert de la responsabilité administrative au Gouvernement, notamment en ce qui concerne la police et la sécurité, conformément à la section III de l'Accord revitalisé. Ces changements l'ont aidée à accroître son efficacité et son empreinte au-delà des sites de protection des civils au moyen du redéploiement de ses forces.

44. Les changements graduels sur le plan du dispositif ont entraîné une réduction importante sur le plan du déploiement des unités de police constituées de la MINUSS et de la police des Nations Unies dans le cadre de gardes stationnaires autour des sites de protection des civils de Wau et de Bor. La Mission a continué de mener des patrouilles autour du périmètre extérieur des sites, au moyen d'une force d'intervention rapide prête à être déployée. Des groupes de surveillance locaux gèrent pour l'heure le contrôle de l'accès des piétons et la veille sécurité à l'intérieur des sites et préviennent, s'ils ont des craintes, la police des Nations Unies pour toute action de suivi, notamment le déploiement d'unités de police constituées, le cas échéant. La Mission a maintenu des arrangements de sécurité concernant les activités humanitaires, dans les sites de protection des civils.

45. En prévision du changement de désignation des sites de protection des civils, qui continuent d'héberger quelque 170 000 personnes, la Mission a procédé à une planification conjointe avec les acteurs humanitaires dans les sites de protection des civils de Bor et de Wau et a préparé une stratégie de facilitation pour soutenir la sécurité et la protection constantes des camps, à l'aide notamment de modalités de transition telles qu'un partage des locaux avec la police des Nations Unies et, le cas échéant, l'appui au renforcement des capacités de la Police nationale sud-soudanaise relatives à l'application de la loi et à l'administration de la justice.

46. La police des Nations Unies a continué d'étendre son dispositif de protection et son empreinte au-delà des sites de protection des civils comme initiative d'intervention opérationnelle prioritaire, en s'attachant à dissuader et à atténuer la violence contre les civils, à améliorer la confiance et la sécurité et à favoriser un environnement sûr. En tout, 113 patrouilles destinées à renforcer la confiance et la sécurité, 32 patrouilles de courte durée, 11 patrouilles de longue durée, 15 patrouilles aériennes dynamiques et 238 patrouilles de grande visibilité ont été menées.

47. La MINUSS a effectué 27 030 patrouilles, dont 784 patrouilles de courte durée, 99 patrouilles de longue durée, 139 patrouilles aériennes dynamiques et 13 patrouilles fluviales.

État de droit et application du principe de responsabilité

48. La MINUSS a continué d'appuyer les mesures de responsabilité nationale en cas d'atteintes à la sécurité dans les sites de protection des civils. Un total de 13 personnes suspectées d'être responsables de graves atteintes à la sécurité dans des sites de protection des civils à Djouba, Bentiu et Malakal ont été retenues dans les centres de détention de la MINUSS, qui a déféré huit personnes aux autorités nationales en vue d'enquêtes et de poursuites.

49. La MINUSS a continué de soutenir les représentants de la justice aux échelons national et des États, pour décongestionner les prisons et les lieux de détention, afin de faire progresser des mesures de prévention et de réponse essentielles, par l'élaboration d'un outil de coordination et de mobilisation. Elle a également lancé et financé un projet de couture à la prison centrale de Djouba en vue de la fabrication de 10 000 masques non chirurgicaux à l'intention des prisonniers et des membres du personnel. La Mission cherche à renforcer la préparation des hôpitaux à la COVID-19 par la fourniture d'équipement de protection individuelle de base, mettant à profit ces institutions pour rationaliser les efforts et accroître la réponse des civils. Une

évaluation de base a été faite de cinq hôpitaux de services (trois de la Police nationale sud-soudanaise, un de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud et un des Forces sud-soudanaises de défense du peuple) et des possibilités de financement sont envisagées.

50. Pour réduire les violences liées aux migrations à Ouarrap et à Bahr el-Ghazal occidental et en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale pour les migrations et World Vision, la MINUSS a lancé un projet de deux ans financé par le fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience. En réponse aux appels à la responsabilité, lancés par la communauté, comme souligné dans un communiqué du 18 juin, la composante dirigée par la MINUSS s'attachera à promouvoir l'application du principe de responsabilité, dans les cas d'infractions graves liées aux migrations et soutiendra notamment la mise en place d'une audience foraine spéciale, un dispositif prévu par la législation nationale au terme duquel des dirigeants traditionnels font office de conseillers auprès de juges naturels, et l'aidera à se déployer comme « mécanisme d'intervention rapide », dès le déchaînement de violences.

51. Dans le cadre de l'octroi d'un appui à l'exécution de l'Accord revitalisé, le 23 juin, la MINUSS a soutenu le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité au moyen de la fourniture de matériel pédagogique aux instructeurs de l'armée, de la police, des services de prison, des services de protection de la nature et de la brigade des pompiers. La Mission a également fourni des conseils techniques sur le plan de la réforme des contrôles, comme envisagé dans l'Accord revitalisé. En juin, elle a mis à profit le fait qu'elle présidait le groupe de travail sur la gestion des finances publiques pour convoquer les partenaires du développement et les représentants du corps diplomatique, afin de s'entretenir d'un appui éventuel au comité de contrôle et au comité technique établis par le Ministre des finances. Elle a examiné et commenté le mandat des comités pour encourager une plus grande participation de la société civile et faire en sorte que la réforme de la gestion des finances publiques (notamment le renforcement institutionnel de la Commission de lutte contre la corruption et de la Chambre nationale de l'audit) soit harmonisée avec la section IV de l'Accord revitalisé et les recommandations du Fonds monétaire international. La Mission a également continué de soutenir le service de renseignement financier en analysant les lacunes au niveau du cadre national juridique de lutte contre le blanchiment d'argent.

52. Pour faire avancer les réformes liées au processus de paix, la MINUSS a entrepris un examen du cadre du droit pénal au Soudan du Sud, offrant des conseils techniques, notamment le respect des normes et des meilleures pratiques internationales et régionales et l'harmonisation de toutes les lois pénales nationales. Un examen de la loi relative à l'interprétation des lois et des dispositions générales vise à ce que la législation soit interprétée et appliquée de manière claire et constante. En coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Mission fournit également une aide technique au Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de l'aide sociale aux fins de l'élaboration d'un projet de loi sur le droit de la famille.

B. Surveillance et enquêtes relatives aux violations des droits de l'homme

53. La MINUSS a recensé 264 faits, dont des exécutions arbitraires, des enlèvements, des violences sexuelles liées aux conflits, des arrestations et des détentions arbitraires (dont des cas de détention par procuration), des faits de torture et de mauvais traitements, des cas de recrutement militaire forcé ou encore des cas de

pillage ou de destruction de biens civils, qui ont fait au moins 870 victimes civiles (529 morts et 341 blessés), dont au moins 50 femmes et 34 enfants. Au total, 184 actes ont été imputés à des milices communautaires ou à des groupes de défense civile, 28 aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, 20 au Front de salut national, 15 au M/APLS dans l'opposition, 6 au Service national de sécurité, 3 à des éléments fidèles au général de division James Nando affilié aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, 1 aux forces de déploiement rapide, 1 au Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan-Nord-faction Malik Agar et 1 à des affrontements entre les forces gouvernementales et des éléments fidèles au général de brigade Santo Ali du M/APLS dans l'opposition. Les responsables de deux faits restants n'ont pas encore été identifiés.

54. À la suite de la participation généralisée de milices communautaires ou de groupes de la défense civile lourdement armés, soutenus dans certaines circonstances par des forces organisées, les violences intercommunautaires ont continué d'avoir des conséquences dévastatrices pour les populations locales et fait au moins 488 morts et 312 blessés. À Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor, la violence persistante entre des membres des Murle d'une part et des Dinka Bor alliés aux Gawaar et Lou Nuer d'autre part, ont représenté 30 % des pertes civiles (132 morts et 125 blessés).

55. Le 12 juin, le Président a publié un décret portant réaffectation et promotion de 12 commandants de haut rang des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à des postes de haut commandement militaire à Djouba, dont six individus dont la Division des droits de l'homme de la MINUSS a établi qu'ils avaient participé à des violations graves des droits de l'homme. Deux d'entre eux sont inscrits sur la Liste des sanctions de l'ONU. En juillet, au moins deux individus qui avaient participé à des violations graves des droits de l'homme ont été désignés gouverneurs d'État. Les désignations dénotent une forte absence de volonté politique de demander des comptes à des personnes qui auraient commis des atteintes aux droits de l'homme, en particulier celles qui auraient exercé des fonctions de responsabilité.

56. Dans le cadre de la COVID-19, le droit à la santé a continué d'être restreint, une multitude de personnes atteintes de maladies diverses, dont la COVID-19, se voyant privées de soins médicaux, du fait de la stigmatisation et des craintes d'infection de la part des travailleurs sanitaires, en l'absence d'équipement de protection individuelle adéquat.

57. La MINUSS a continué d'être informée par le Service national de sécurité de faits de censure, de harcèlement et d'arrestation et de détention arbitraires contre des journalistes, des activistes et d'autres civils qui critiquaient le Gouvernement ou exprimaient des opinions divergentes. En juin, par exemple, le personnel du Service a arrêté et détenu arbitrairement pendant plusieurs jours un activiste de la société civile, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation publique en faveur de la transparence et de la responsabilité sur le plan des dépenses publiques.

58. La MINUSS s'est félicitée d'une décision de la cour d'appel sud-soudanaise d'annuler la sentence de mort d'un mineur, reconnu coupable en novembre 2017 d'un meurtre commis lorsqu'il avait 15 ans. Cependant, deux détenus à la prison centrale de Djouba ont été exécutés en juillet et la Cour suprême a décidé soudain et sans autre explication d'infliger à un détenu condamné par un tribunal de première instance la réclusion à vie, sans qu'il ait la possibilité de faire appel de cette décision.

59. Malgré un climat général d'impunité, la MINUSS a étayé quatre décisions du tribunal de condamner sept membres des forces de sécurité à des peines de privation de liberté pour infractions graves, dont des violences sexuelles.

60. La MINUSS a mené neuf évaluations des risques dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, avant le déplacement de forces de sécurité non onusiennes et l'octroi d'une aide matérielle, à l'appui de la mise en œuvre du processus de paix.

Protection des enfants

61. Le nombre d'enfants touchés par des violations graves a augmenté pour passer de 32 au cours de la précédente période à 55 (46 garçons et 9 filles). L'augmentation s'explique principalement par la vérification tardive du nombre d'enfants qui ont été utilisés et recrutés au cours de faits qui s'étaient produits en 2018 et en 2019.

62. Il a été confirmé que 37 garçons en tout avaient été victimes de recrutement et d'utilisation, 7 filles avaient subi des viols au cours de sept violations, 4 enfants (3 garçons et 1 fille) avaient été enlevés, 3 enfants (2 garçons et 1 fille) avaient été tués et 2 garçons avaient été blessés. De plus, deux attaques contre un centre de soins de santé et un cas de déni d'accès humanitaire ont été confirmés. Les enfants ont été touchés principalement en Équatoria-Central (25 garçons et 1 fille), en Équatoria-Occidental (4 garçons et 6 filles), dans le Haut-Nil (14 garçons et 1 fille), à Bahr el-Ghazal occidental (2 garçons et 1 fille) et dans l'Unité (1 garçon).

63. Le M/APLS dans l'opposition a commis des violations qui ont touché 43 enfants (37 garçons et 6 filles), les Forces sud-soudanaises de défense du peuple 2 filles, le Front de salut national 8 enfants (7 garçons et 1 fille). Des violations contre 2 garçons n'ont pas été attribuées car elles résultaient de restes explosifs de guerre. Deux attaques contre des centres de soins de santé ont été attribuées au Front de salut national, tandis que la responsabilité d'un cas de déni d'accès humanitaire n'a pas encore été déterminée.

64. Malgré les problèmes liés à la COVID-19, la MINUSS a organisé 13 séances de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention de 202 membres des forces de sécurité, dont 107 membres du M/APLS dans l'opposition, 79 membres des forces de sécurité gouvernementales ; 13 membres des forces unifiées nécessaires et 3 officiers de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud. De plus, 97 membres des communautés (94 hommes et 3 femmes) et 37 responsables du Gouvernement (33 hommes et 4 femmes) ont tiré profit de ces activités de sensibilisation.

65. L'équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations contre les enfants et le conflit armé a commencé à soutenir la création de comités ministériels de haut niveau et de comités techniques à l'échelon national, en tant que structures de contrôle clefs, chargées de l'exécution du plan d'action récemment signé visant à prévenir et à faire cesser les violations graves contre les enfants, commises par des forces et des groupes armés au Soudan du Sud.

Violences sexuelles liées aux conflits

66. Malgré une baisse de la violence politique dans l'ensemble, les violences sexuelles liées aux conflits étaient encore largement répandues et ont été commises par toutes les parties au conflit, les milices communautaires et d'autres éléments armés, qui ont mis à profit l'insécurité persistante et l'absence de protection de l'État. La MINUSS a confirmé 21 cas de violences sexuelles subies par 29 personnes (7 filles et 2 hommes), qui ont été soumises à des viols (11), à des viols collectifs (8), à des mariages forcés (5), à la nudité forcée (2), à l'esclavage sexuel (1) et à une tentative de viol (2). Les victimes comptaient parmi elles des filles de 10 ans, 3 femmes enceintes ou allaitantes et une mineure atteinte d'un handicap mental. Au moins 20 rescapés ont reçu une aide médicale. Les faits ont été attribués aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (8), au M/APLS dans l'opposition (4), à des

milices communautaires (3), au Service national de sécurité (2), au Front de salut national (1) et aux Forces relevant du général de division Daniel Dongo (1). Dans deux cas, l'affiliation des auteurs n'avait pas été déterminée de manière concluante au moment de l'établissement du présent rapport.

67. La MINUSS a confirmé huit cas supplémentaires de violences sexuelles liées aux conflits qui s'étaient produits avant la période considérée, subies par huit personnes dont trois filles. Ils ont été attribués aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (5), au Service national de sécurité (1), à des milices communautaires (1), tandis que l'auteur dans un cas reste encore indéterminé.

68. Un commandant du M/APLS qui aurait participé à des violences sexuelles généralisées liées aux conflits, notamment l'esclavage sexuel, comme l'a confirmé un rapport de 2018 publié conjointement par la MINUSS et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a été désigné au poste de gouverneur de l'État d'Équatoria-Occidental. Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a continué de se mobiliser en faveur de la libération des femmes et des filles enlevées.

69. Le 19 juin, afin de marquer la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, le Conseil des Églises du Soudan du Sud a publié une déclaration dans laquelle il a exhorté les parties au conflit et les milices communautaires à mettre un terme aux violences sexuelles liées aux conflits et s'est déclaré préoccupé que des groupes de milices y recourent comme moyen de régler les différends, par l'enlèvement de femmes et d'enfants, le mariage forcé et le viol, dans des États comme Jongleï et Ouarrap. Les chefs de l'église ont demandé la libération des femmes et des filles enlevées ainsi que la prestation de services complets, sans stigmatisation, à toutes les rescapées. La Mission et ses partenaires se sont également entretenus de programmes radiophoniques visant à sensibiliser à la violence sexuelle liée aux conflits et à la nécessité d'appliquer le principe de responsabilité à l'échelle du pays.

70. Dans le cadre d'une mesure positive prise sur le plan de l'application du principe de responsabilité, des tribunaux civils à Kuacjok, Ouarrap, Wau et Bahr el-Ghazal occidental ont reconnu en juin un soldat des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et un officier de la Police nationale sud-soudanaise, respectivement, coupables de violences sexuelles liées aux conflits sur la personne d'enfants, les ont condamnés à des peines allant de 5 à 10 ans de prison et leur ont ordonné de verser des dédommagements aux familles des rescapés. En juillet, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont traduit en cour martiale à Yei des soldats accusés de violences sexuelles liées aux conflits et d'autres violations graves des droits de l'homme. Au moins 13 auteurs présumés de neuf viols et de deux viols collectifs, subis par 11 personnes, ont été poursuivis en justice, au cours de procès en cours. Cependant, selon le droit interne, il appartient aux tribunaux civils d'exercer leurs compétences en cas d'infractions commises contre des civils.

C. Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

71. Afin de continuer d'aider les partenaires humanitaires, la MINUSS a effectué 99 patrouilles de longue durée et 784 patrouilles de courte durée à travers le pays afin de faciliter l'acheminement de l'aide et de protéger le personnel humanitaire, notamment par la création de bases opérationnelles temporaires.

72. La MINUSS a fourni une protection à 169 missions intégrées, ce qui lui a permis d'accéder à des zones à haut risque. Elle a effectué 967 patrouilles visant à protéger

les convois et les partenaires humanitaires, dont des organisations non gouvernementales.

73. Le Service de la lutte antimines a répondu aux demandes formulées par des organisations humanitaires en Équatoria-Central, dans le Haut-Nil et à Bahr el-Ghazal occidental, en vue de la détection et de l'élimination d'engins explosifs. À la demande des autorités de Malakal (Haut-Nil), elle a procédé à l'évaluation d'un lieu d'inhumation éventuel et d'une route d'accès éventuels, en prévision de décès liés à la COVID-19.

74. Le Service de la lutte antimines a déployé 20 équipes qui ont fait des levés et mené des opérations de neutralisation sur 586 683 mètres carrés de terrain, dont des infrastructures civiles à l'intention des populations locales, pour qu'elles puissent les utiliser de manière productive, et ont détruit 8 402 engins explosifs et 304 589 cartouches pour armes légères.

D. Appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et au processus de paix

75. Mon représentant spécial et mon représentant spécial adjoint ont continué d'user de leurs bons offices pour appuyer le processus de paix, notamment l'application de l'Accord revitalisé, au moyen d'une mobilisation soutenue auprès de hauts responsables du gouvernement, de chefs de l'opposition et de partenaires régionaux. La MINUSS a soutenu la mise en place d'un programme à l'intention de représentants du Forum des partis politiques afin d'aider les représentants à renforcer leurs compétences en la matière.

76. La MINUSS a poursuivi les initiatives qu'elle avait lancées en vue de l'application de méthodes innovantes de collaboration avec les partenaires et les parties prenantes. Elle a tenu plusieurs débats interactifs sur Radio Miraya, facilitant le dialogue et comblant les lacunes entre le public et les dirigeants politiques. Ces débats lui ont permis de diffuser des messages cohérents, tout en exerçant une pression soutenue pour appuyer l'application de l'accord de paix, de tenir compte notamment de la nécessité d'aborder les tâches laissées en suspens et d'intervenir fermement à la suite de la montée des violences intercommunautaires, qui peuvent réduire à néant les dividendes de la paix.

77. Mes représentants spéciaux ont participé à la trente-sixième assemblée extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des membres de l'IGAD au cours de laquelle l'appui constant de l'ONU au Soudan du Sud et à l'action menée par l'IGAD pour régler les problèmes engendrés par la pandémie de COVID-19 a été élargi.

E. Les femmes et la paix et la sécurité

78. La MINUSS a continué de préconiser le respect d'un quota minimum pour les femmes dans toutes les institutions de la gouvernance, dans le cadre de sa stratégie d'égalité des genres et les femmes et la paix et la sécurité. Mettant à profit la procédure de désignation aux postes de gouverneurs, la Mission s'est activement mobilisée auprès des bâtisseuses de la paix, afin de plaider en faveur de la désignation de femmes à des postes dans les collectivités locales. La Mission a apporté un soutien technique pour élaborer, au niveau des États, des répertoires de dirigeantes femmes aspirant à des postes de responsabilité dans la fonction publique.

79. La MINUSS a continué de fournir une assistance technique et des services de conseils aux équipes spéciales au niveau des États, pour répondre aux préoccupations

des femmes qui sont très exposées à la COVID-19. En réponse à l'augmentation du nombre de cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, la MINUSS a collaboré avec le sous-groupe chargé de la violence de genre, pour répertorier les zones à haut risque dans lesquelles elle pourrait déployer des patrouilles et des missions intégrées sur le terrain, afin de garantir un environnement sûr.

80. Du fait des restrictions liées à la COVID-19, les occasions d'une participation directe aux cotés des bâtisseuses de la paix se sont fait rares. La Mission a néanmoins organisé en ligne une série d'activités de mobilisation avec des organisations de femmes de la société civile.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

81. Au 20 août, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 649 personnes, à savoir 874 membres du personnel recrutés sur le plan international (242 femmes, soit 27 %) et 1 385 recrutées sur le plan national (197 femmes, soit 14 %) auxquelles venaient s'ajouter 390 Volontaires des Nations Unies (154 femmes, soit 39 %).

82. La composante policière de la Mission se composait de 1 824 personnes (effectif autorisé : 2 101 membres) : 611 policiers hors unités constituées (dont 184 femmes, soit 31 %), 1 143 membres d'unités de police constituées (dont 216 femmes, soit 18 %) et 70 spécialistes des questions pénitentiaires (dont 16 femmes, soit 22 %).

83. Le contingent de la Mission se composait de 14 528 militaires alors que l'effectif autorisé était de 17 000 : 192 officiers de liaison (dont 31 femmes, soit 16 %), 363 officiers d'état-major (dont 62 femmes, soit 17 %) et 13 973 soldats (dont 665 femmes, soit 4 %).

84. Les mesures liées à la COVID-19 ont entravé l'action menée par la Mission pour appliquer la stratégie en trois volets (prévention, répression et mesures de réparation) visant à traiter la question des fautes potentielles. La réduction du nombre de membres du personnel civil qui venaient d'entrer en fonctions ainsi que la suspension provisoire des relèves des contingents et du personnel de police ont réduit les besoins en formation. La Mission a néanmoins porté son attention sur l'amélioration du taux de conformité avec les formations obligatoires en ligne concernant le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, notamment la prévention des exploitations et des atteintes sexuelles. La Mission a également dispensé des formations virtuelles de manière directe ou indirecte à 4 407 membres du personnel en tenue.

85. La MINUSS est restée en contact avec les personnes qui s'occupent du mécanisme communautaire d'enregistrement des plaintes et les Coordonnateurs pour les questions de déontologie et de discipline dans les lieux d'affectation hors Siège et a garanti la fourniture de matériel de sensibilisation. La participation en ligne de chefs des lieux d'affectation hors Siège, des Syndicats du personnel des missions hors Siège des Nations Unies et des associations du personnel recruté sur le plan national a été organisée pour aborder bon nombre de questions de déontologie et de discipline. La Mission a continué de participer activement aux activités de l'équipe nationale spéciale sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

86. Conformément à la politique applicable, toutes les informations sur les fautes professionnelles ont été traitées dans les délais voulus. Du 1er juin au 31 août, 10 allégations de faute ont été enregistrées dans le Système de suivi des fautes professionnelles, dont 1 portait sur des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Toutes les victimes identifiées d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont continué de

recevoir une aide de la part de la spécialiste hors classe des droits des victimes de la Mission au Soudan du Sud.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces, droit international humanitaire et sécurité du personnel des Nations Unies

87. Au 31 août 2020, la MINUSS avait enregistré 36 violations de l'accord sur le statut des forces contre 64 lors de la période précédente, dont 23 étaient liées aux mesures de restriction de la liberté de circulation imposées par le Gouvernement, qui ont empêché la Mission de s'acquitter pleinement de son mandat.

88. Le Gouvernement a imposé des restrictions aux biens et au matériel importés par la Mission, dont les rations et le carburant. À la fin du mois de juillet, 46 des camions affrétés par la MINUSS qui s'étaient vu refuser l'entrée dans le pays ont obtenu l'autorisation de le faire, à l'issue de négociations. La MINUSS a connu au mois d'août des retards analogues. Le Gouvernement a continué de retarder indûment l'autorisation d'importation de matériel essentiel, notamment d'armes et de munitions, malgré les notifications préalables.

89. Les patrouilles de la MINUSS ont continué de se heurter à des dénis d'accès sur l'ensemble du territoire sud-soudanais. En particulier, le 19 juillet, des membres du personnel des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du Service national de sécurité postés au point de passage de la Rivière-Jour aux abords de Wau ont bloqué une force d'intervention rapide de la MINUSS qui s'était mobilisée pour secourir deux membres du personnel de l'Organisation internationale pour les migrations, tombés dans une embuscade tendue par des hommes armés non identifiés.

90. On ne sait toujours rien du sort de deux membres du personnel recrutés sur le plan national arrêtés en 2014. Malgré des demandes répétées, les autorités n'ont pas accordé à la Mission la permission de leur rendre visite et n'ont fourni aucune information sur leur situation. La MINUSS a confirmé que deux autres membres de son personnel recrutés sur le plan national avaient été arrêtés et détenus par les autorités nationales. Ils ont été tous les deux libérés après avoir été détenus entre quelques heures et quelques jours.

91. Le Gouvernement a continué d'imposer des conditions strictes à l'obtention de visas d'entrée au Soudan du Sud, de la part du personnel en tenue de la MINUSS qui vient d'être déployé. Si des progrès ont été accomplis récemment sur le plan de l'approbation des visas en souffrance, en ce qui concerne des agents en tenue hors contingents et unités de police constituées de la MINUSS, les délais rencontrés plus tôt et les conditions strictes imposées par le Gouvernement avaient entravé les activités de la Mission.

92. La MINUSS a enregistré deux cas d'ingérence dans l'exécution des tâches qui lui ont été prescrites. Le 16 juin, des jeunes armés de Jongleï ont imposé une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Zone administrative du Grand Pibor avec entrée en vigueur immédiate, jusqu'à nouvel ordre. La restriction s'appliquait à tous les secours acheminés par l'ONU et les vols effectués à bord d'avions militaires et d'avions de ligne, en provenance ou à destination de cette Zone. Le 18 juin, un groupe de jeunes Murle à Gumuruk a menacé d'abattre tout avion de la MINUSS qui survolait la Zone administrative du Grand Pibor, à la suite de rumeurs selon lesquelles la Mission fournirait des armes et des munitions aux Dinka et aux Gawaar Nuer.

93. La MINUSS continue d'informer le Gouvernement des violations commises par l'entremise de notes verbales et d'un échange régulier. Un tableau mensuel des

incidents préparé à l'intention du Conseil de sécurité est également communiqué au Gouvernement.

VIII. Performance de la composante Personnel en tenue

94. Deux bataillons d'infanterie ont été évalués, notamment en ce qui concerne la compréhension du mandat assigné et l'appui à son exécution, le commandement et le contrôle, la formation et la discipline, le soutien logistique et la santé. L'un d'entre eux a été jugé « excellent » sur tous les plans et l'autre « supérieur à la moyenne », dans l'ensemble. Il a été recommandé qu'une des unités améliore ses capacités linguistiques. Du fait de la pandémie, plusieurs unités n'ont pas été évaluées comme prévu.

95. Cinq unités de police constituées ont été évaluées, en ce qui concerne, entre autres, la compréhension du mandat, le commandement et le contrôle, la protection des civils, le soutien logistique, la formation, la déontologie et la discipline et la santé. Si toutes les unités ont été jugées satisfaisantes dans l'ensemble, quatre d'entre elles ont révélé des défaillances concernant le soutien logistique. Un plan de mise à niveau a été mis en place pour chaque unité et les progrès sont suivis au moyen du processus d'évaluation trimestriel.

IX. Observations et recommandations

96. Je suis profondément préoccupé par la montée des violences intercommunautaires dans l'ensemble du Soudan du Sud et en particulier à Jongleï, Ouarrap, dans les Lacs, l'Unité et Bahr el-Ghazal occidental. La facilité avec laquelle les Sud-Soudanais peuvent se procurer des armes et la participation de plus en plus marquée du personnel armé en tenue ont aggravé la nature et l'ampleur de conflits qui étaient localisés au départ. Cette violence ne peut plus être perçue à travers le seul prisme intercommunautaire. Il est impératif de mettre un terme au cycle de violence et d'impunité, qui continue d'alimenter des violations graves des droits de l'homme dont les civils et en particulier des femmes et des enfants font principalement les frais. À cet égard, la décision du Président de désigner un comité de haut niveau pour régler la situation à Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor est un pas dans la bonne direction. Je lui fais part du soutien de la MINUSS et des partenaires de l'ONU pour faciliter ses travaux. Je suis préoccupé également par le nombre de plus en plus grand de cas de violences sexuelles et fondées sur le genre et par l'impunité qui les entoure, et j'espère que l'Assemblée législative nationale provisoire sera reconstituée rapidement et que le projet de loi sur la lutte contre la violence de genre fera l'objet d'un examen. Si je me félicite de l'action menée par le Gouvernement pour demander aux auteurs d'infractions graves de rendre des comptes, je l'engage à mettre en place des mesures pour empêcher l'exécution des condamnations à mort en toutes circonstances, notamment par un moratoire et des commutations de peine.

97. La confluence de violences intercommunautaires persistantes, de la pandémie et des inondations saisonnières au cours d'une deuxième année consécutive dans certaines régions a exacerbé une situation humanitaire déjà déplorable. En raison du degré inouï de violence dans la région de Jongleï, par exemple, des centaines de personnes ont été tuées et des milliers d'autres déplacées. J'exhorte donc le Gouvernement et les partenaires internationaux à continuer de soutenir les efforts de secours et à s'attaquer aux causes profondes du conflit, afin d'atténuer les souffrances des Sud-Soudanais.

98. Je suis alarmé par l'action de désarmement des civils menée par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Tonj qui a entraîné des violences contre les civils, notamment des morts, des déplacements et des pillages d'infrastructures publiques et économiques essentielles. J'exhorte donc le Gouvernement d'union revitalisé à appliquer fondamentalement l'Accord revitalisé, notamment ses dispositions relatives à la réforme du secteur de la sécurité.

99. Je note que le cessez-le-feu entre les parties à l'Accord revitalisé tient toujours. Les parties doivent cependant se prémunir contre le risque de voir des violences intercommunautaires généralisées anéantir rapidement les progrès. Dans la même veine, la persistance des tensions entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les forces du M/APLS dans l'opposition d'une part et le Front de salut national d'autre-part continue d'être inquiétante. J'exhorte les parties à respecter la Déclaration de Rome sur le processus de paix au Soudan du Sud et à prendre des mesures concrètes pour renforcer la confiance.

100. Tout en me félicitant des progrès accomplis par les parties en vue de la répartition des États et de la désignation de neuf gouverneurs, je déplore l'impasse au sujet de la reconstitution de l'assemblée nationale de transition, de la désignation du gouverneur de l'État du Haut-Nil et de la formation des institutions restantes, au niveau des États. Le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé doit agir de manière concertée pour régler les questions en suspens et veiller à l'accomplissement de progrès substantiels et délibérés en vue de l'exécution de l'Accord dans son intégralité, notamment le quota de 35 % de femmes au niveau de la participation et de la représentation dans l'administration publique.

101. Plus de 1,6 million de Sud-Soudanais ont été déplacés sur le plan interne, 2,2 millions de personnes ont cherché refuge dans des pays voisins et quelque 6,5 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire. L'appui des partenaires internationaux demeure essentiel pour stabiliser la situation au moyen du Plan d'aide humanitaire. Au 21 août, 617 millions de dollars avaient été obtenus par rapport au montant de 1,9 milliard de dollars, demandé dans le cadre de ce plan. J'exhorte la communauté des donateurs à continuer d'être généreux dans leurs contributions et à combler l'écart.

102. Je condamne vigoureusement les attaques que les Casques bleus et les travailleurs humanitaires continuent de subir, alors qu'ils viennent en aide au peuple sud-soudanais. L'attaque qui a entraîné la mort d'un humanitaire dans les Lacs, alors qu'il se trouvait à bord d'une ambulance clairement identifiée, et le meurtre de deux travailleurs humanitaires qui apportaient des soins de santé et de nutrition à la population de la localité de Pajut sont inadmissibles. Je demande au Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé d'enquêter rapidement sur ces faits et d'en traduire les auteurs en justice.

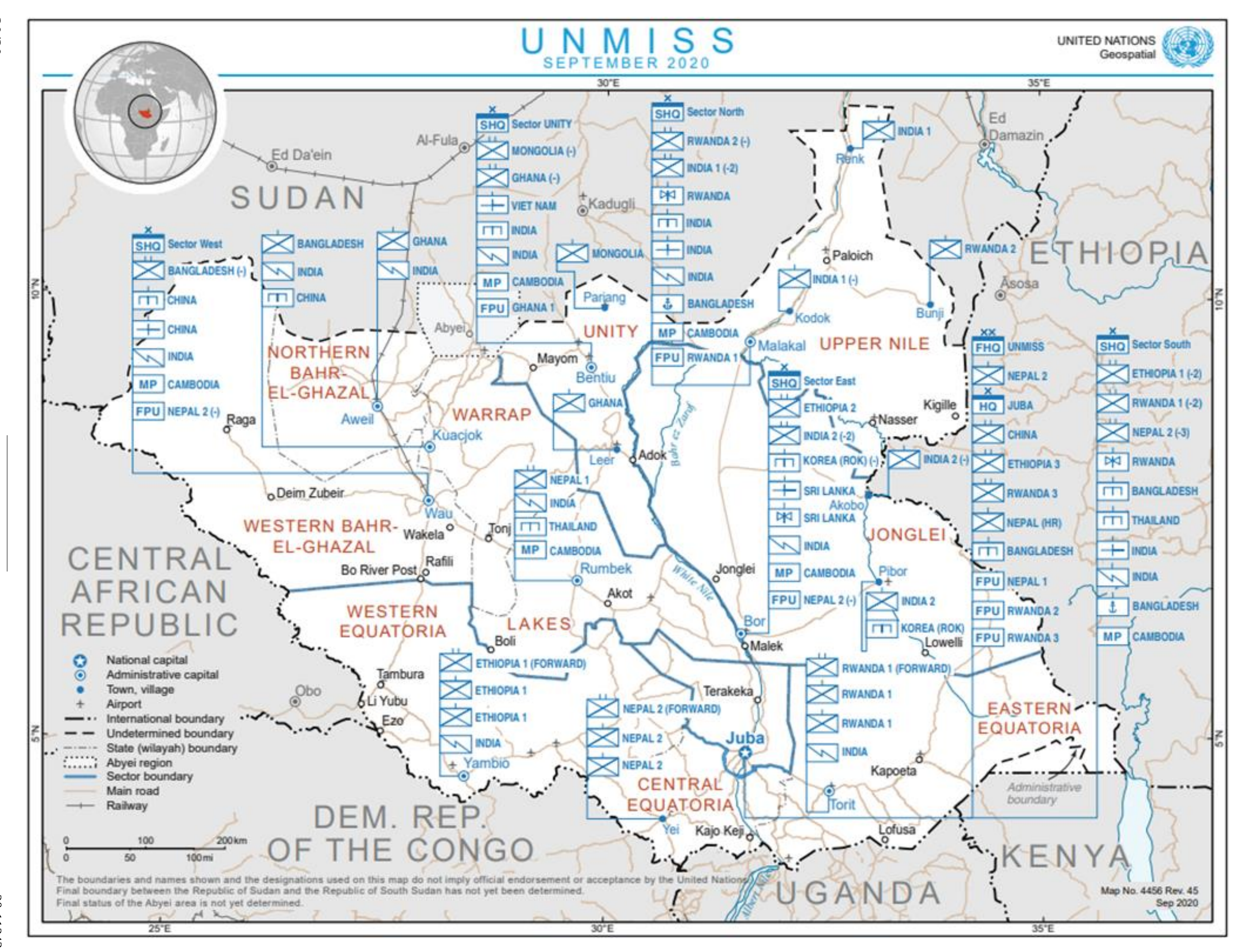
103. J'exhorte également les autorités à lever les restrictions d'entrée et d'accès et autres obstacles opérationnels qui entravent la Mission et les partenaires humanitaires. Ces délais se sont répercutés négativement sur les opérations et les capacités de la Mission ainsi que sur la mobilité des travailleurs humanitaires et la réponse globale à l'acheminement d'une aide vitale face à des besoins urgents.

104. Les mesures de lutte contre la COVID-19 continuent d'exacerber les inégalités existantes et de mettre à mal les infrastructures nationales, en particulier les systèmes de santé. La MINUSS aide le Soudan du Sud à réagir, face à la pandémie mondiale, tout en aidant simultanément les autorités nationales et des États à améliorer les capacités médicales pour réduire les taux de mortalité liés à des maladies évitables. L'ONU continuera de se tenir aux côtés du Soudan du Sud en cette période éprouvante.

105. Je salue une fois de plus le rôle et l'influence essentiels des partenaires régionaux qui, tout en étant aux prises avec leurs propres problèmes découlant de la pandémie, demeurent résolus à s'acquitter de l'engagement qu'ils ont pris de soutenir le Soudan du Sud, dans sa quête d'une paix durable. Je me félicite à ce propos de la tenue de la réunion récente des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, au cours de laquelle les dirigeants de la région ont revigoré l'application de l'Accord revitalisé. Je remercie les chefs d'État et de gouvernement et j'exhorte le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé à mettre à profit le soutien de la région pour accélérer l'application de l'accord. Je demande également une fois de plus qu'une personne soit rapidement désignée à la tête de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée.

106. J'avalise l'action menée par la MINUSS pour adapter graduellement le dispositif de la force au vu des changements observés dans le cadre opérationnel, comme l'ont confirmé les évaluations des risques à la sécurité, concernant les sites de protection des civils de Bor et de Wau, selon lesquelles les menaces extérieures d'atteintes à l'intégrité physique des personnes déplacées qui y vivent s'étaient dissipées. Le changement progressif, dont le point d'orgue devrait être la redésignation de ces sites, a permis à la Mission d'accroître son efficience et de renforcer son empreinte de protection au-delà de ces sites, au moyen du redéploiement des effectifs, de l'extension de la zone et de l'intensité de ses patrouilles, avec un dispositif plus mobile et plus agile. La MINUSS poursuivra cette initiative, de concert avec les représentants des personnes déplacées, les partenaires humanitaires et les autorités des États.

107. Enfin, je remercie le personnel en tenue et le personnel civil de la MINUSS ainsi que mon représentant spécial, David Shearer qui, malgré les problèmes engendrés par la pandémie, continuent d'œuvrer inlassablement à l'exécution du mandat de l'ONU pour le Soudan du Sud. Je remercie également les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. Je remercie l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires qui apportent une assistance vitale dans tout le pays, souvent dans des conditions d'insécurité. Je salue enfin l'action indispensable menée par les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, du Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, du Secrétaire exécutif de l'IGAD, Workneh Gebeyehu, de l'Envoyé spécial de l'IGAD, Ismail Wais, ainsi que de la Communauté de Sant'Egidio, en vue de garantir la paix au Soudan du Sud.



UNMISS
SEPTEMBER 2020
UNITED NATIONS
Geospatial
SUDAN
ETHIOPIA
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
DEM. REP. OF THE CONGO
UGANDA
KENYA
NORTHERN BAHR-EL-GHAZAL
WESTERN BAHR-EL-GHAZAL
WARRAP
UNITY
UPPER NILE
JONGLEI
LAKES
WESTERN EQUATORIA
CENTRAL EQUATORIA
EASTERN EQUATORIA
SHQ Sector West
BANGLADESH (-)
CHINA
CHINA
INDIA
MP CAMBODIA
FPU NEPAL 2 (-)
BANGLADESH
INDIA
CHINA
GHANA
INDIA
SHQ Sector UNITY
MONGOLIA (-)
GHANA (-)
VIET NAM
INDIA
INDIA
MP CAMBODIA
FPU GHANA 1
MONGOLIA
GHANA
SHQ Sector North
RWANDA 2 (-)
INDIA 1 (-2)
RWANDA
INDIA
INDIA
INDIA
BANGLADESH
MP CAMBODIA
FPU RWANDA 1
INDIA 1
INDIA 1 (-)
RWANDA 2
SHQ Sector East
ETHIOPIA 2
INDIA 2 (-2)
KOREA (ROK) (-)
SRI LANKA
SRI LANKA
INDIA
MP CAMBODIA
FPU NEPAL 2 (-)
INDIA 2 (-)
INDIA 2
KOREA (ROK)
FHQ UNMISS
NEPAL 2
HQ JUBA
CHINA
ETHIOPIA 3
RWANDA 3
NEPAL (HR)
BANGLADESH
FPU NEPAL 1
FPU RWANDA 2
FPU RWANDA 3
SHQ Sector South
ETHIOPIA 1 (-2)
RWANDA 1 (-2)
NEPAL 2 (-3)
RWANDA
BANGLADESH
THAILAND
INDIA
INDIA
BANGLADESH
MP CAMBODIA
NEPAL 1
INDIA
THAILAND
MP CAMBODIA
ETHIOPIA 1 (FORWARD)
ETHIOPIA 1
ETHIOPIA 1
INDIA
NEPAL 2 (FORWARD)
NEPAL 2
NEPAL 2
RWANDA 1 (FORWARD)
RWANDA 1
RWANDA 1
INDIA
Ed Da'ein
Al-Fula
Kadugli
Renk
Ed Damazin
Paloich
Asosa
Bunji
Kodok
Malakal
Pariang
Abyei
Mayom
Bentiu
Raga
Aweil
Kuacjok
Leer
Adok
Bahr ez Zaraf
Nasser
Kigille
Akobo
Deim Zubeir
Wau
Wakela
Tonj
Rafili
Bo River Post
Rumbek
Akot
Jonglei
White Nile
Pibor
Bor
Malek
Lowelli
Boli
Tambura
Obo
Li Yubu
Ezo
Yambio
Terakeka
Juba
Kapoeta
Torit
Yei
Kajo Keji
Lofusa
Albert Nile
Administrative boundary
30°E
35°E
25°E
10°N
5°N
National capital
Administrative capital
Town, village
Airport
International boundary
Undetermined boundary
State (wilayah) boundary
Abyei region
Sector boundary
Main road
Railway
0 100 200km
0 50 100mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Final boundary between the Republic of Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.
Final status of the Abyei area is not yet determined.
Map No. 4456 Rev. 45
Sep 2020